

Commune de l'HOPITAL DU GROUSBOIS

Réunion du conseil municipal

Compte-rendu de la séance du 1er décembre 2022.

Absents excusés : FOURQUIER Jean donne procuration à DELEULE Jean-Louis, KOLLY-BOUHERET Aurore donne procuration à KOLLY Benoît.

Secrétaire de séance : KOLLY Benoît.

Correction du Compte-rendu du 06/10 : 1/URBANISME->Permis de construire, M. et Mme MINAVONG, construction lotissement « Bas des champs » et non « rue du stade ».

1. Urbanisme.

- Permis de construire : NEGRIGNAT Julie et TISON Rémi, construction d'une maison individuelle sur la parcelle située rue des Marronniers (derrière le cimetière).
- Déclaration préalable de travaux : GAUTHIER Julien, 8 lot la Roche du Loup, construction d'une piscine en bois, hors sol.

Avis favorable du Conseil.

2. Convention Urbanisme avec la CCLL.

Depuis la création de la Communauté de Communes Loue Lison, l'instruction des permis de construire et autres déclarations de travaux sur notre territoire communal est effectuée par leur service compétent. Dans la continuité de cette mutualisation des services urbanismes, la CCLL nous propose de signer une convention afin d'ajouter le contrôle de la conformité des travaux liés à ces dossiers d'urbanismes. Monsieur le Maire rappelle que ces contrôles ne s'effectueront que depuis l'extérieur des constructions et que ce service sera à la charge de la commune (environ 80.00 € par dossier).

Cette convention propose 2 types de procédures :

- Une visite systématique pour chaque dossier de permis de construire
- Une visite à la demande de la commune.

Cette visite permettra ou non de délivrer le certificat de conformité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention et en prenant la décision de procéder à une visite systématique de tous les dossiers de permis de construire.

3. Maison CUSENIER.

A ce jour, le fonctionnement de l'ensemble du bâtiment se déroule correctement, 7 lots sont encore en attente de finalisation auprès de 5 entreprises : DROMARD (travaux extérieurs), FRANCESCHI (maçonnerie), VDM (menuiseries), VOIRIN-DENOIX (électricité) et la maîtrise d'œuvre.

4. Parc MOUROT.

Une réunion a eu lieu jeudi 1er décembre en présence de membres du conseil municipal et le CAUE, (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), organisme nous accompagnant sur le projet afin de nous orienter pour une première phase de réflexion quant à l'avenir du parc.

Un projet de convention sera signé début 2023, le conseil municipal organisera ensuite un groupe de travail. Les habitants sont d'ores et déjà invités à faire part de leur réflexion sur le site internet ou l'application Intra-muros, rubrique « boîtes à idées ». Fin 2023, des réunions publiques seront organisées afin de partager les premières grandes idées d'aménagement de ce projet.

5. Points budgétaires

- Ouvertures de crédits :
 - Chapitre 16, compte 165 : 450.00 € en dépenses et en recettes pour l'encaissement (ou le décaissement) des cautions issues de la location des appartements.
 - Chapitre 16, compte 1641 en dépenses, ouverture de 200 000 € pour solder le prêt relais TVA à la Banque Populaire.
- Transferts de chapitres/crédits
 - Transfert de 10 600 € du chapitre 65 au chapitre 012.
- Budget 2023 :
 - En raison de la conjoncture économique actuelle, le conseil municipal tient à être attentif sur 2 points : le coût de l'énergie (électricité et combustibles) ainsi que l'augmentation des taux d'intérêts.
 - Autorisation au Maire d'effectuer des dépenses d'investissement 2023 avant vote du budget : dans la limite de 25 % des crédits 2022 soit, 20000 € au chapitre 21 et 71125 € au chapitre 23.

Décisions votées à l'unanimité.

6. Rappel : Repas des aînés et vœux de la municipalité.

- **Repas des aînés 2023**

Il aura lieu le **samedi 21 janvier 2023 à midi** à la salle de convivialité. Les invitations seront distribuées dans les prochains jours.

- **Vœux 2023**

Les vœux de la municipalité auront lieu le **dimanche 8 janvier 2023 à 11 h 00** à la salle de convivialité ; l'ensemble de la population est convié à cette cérémonie.

7. Informations/questions diverses

- **Délibérations CCLL :**

Dans le cadre du schéma départemental concernant l'accueil des gens du voyage, la CCLL a l'obligation de définir 2 points d'accueils sur son territoire, la demande a donc été faite à l'ensemble des communes afin de dresser un inventaire sur cette capacité. Après étude de cette demande, le conseil municipal n'est pas parvenu à trouver la ressource foncière pour proposer à la CCLL un terrain sur le territoire communal.

- **Frelon asiatique.**

Il est désormais bien présent sur notre commune et cette espèce est reconnue comme envahissante car sans prédateur. La façon la plus efficace pour en limiter le développement est de repérer les nids. Ils sont généralement situés en hauteur dans les arbres et la chute des feuilles permettra de mieux les repérer à l'automne. **Aussi il convient que tout usager de la nature (agriculteur, promeneur, chasseur...) qui aperçoit un nid en informe immédiatement la commune.** Plus d'informations sur le site internet de la commune.

Le secrétaire,



KOLLY Benoit

Le Maire,



GRENIER Jean-Claude